



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
24	29	29

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 AVRIL 2026 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Quentin TILLARD

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Aurélie GROSSO, David MANDINE, Nathalie JEAN, Philippe VANHALST, Alix DIOP, Yaya BOUKHECHAM, Charlotte VADEBLE, Jean-François MASCARO, Pierre DENIZET, Alain VERON, Florence LECOCQ, Maria PENHARD, Claire SCHAAF, Delphine TOMAS, Cyril MERLIN, Laure WALLET, Solange GHAOUI, Ludovic JEAN, Quentin TILLARD, Valérie BONNET, Florence LENOBLE, Maria RAT, Jean-Philippe PROST

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Lydie MILAD à Jean-Pierre SERRUS, Hugo LEGENDRE à David MANDINE, Patrick URAS à Aurélie GROSSO, Waren BOUKHECHAM à Florence LENOBLE, Robert MARTI à Valérie BONNET

Conseillers Municipaux absents :

Délibération N° 26/51 –

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE - COMPTOIR BOUTIQUE SILVACANE

Rapporteur : Mme Aurélie GROSSO

Lors de la séance du 5 Février 2026, le Conseil Municipal a voté le budget primitif du budget annexe « Boutique Silvacane » sans reprise des résultats.

Le budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et de modifier, le cas échéant, les crédits de l'exercice en cours voire d'autoriser de nouvelles dépenses et recettes.

Il en est ainsi du budget supplémentaire 2026 du budgets annexe « Boutique Silvacane » qui, d'une part, reprend les résultats dégagés par le Compte Financier Unique 2025 (après le vote de ce dernier dans la présente séance) conformément à la délibération d'affectation du résultat 2025 et, d'autre part, ajuste les crédits de l'exercice par rapport aux prévisions du budget primitif 2026 voté lors de la séance du 5 Février 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe « Boutique Silvacane »

Vu la délibération n°26/03 du 5 Février 2026 approuvant le budget primitif « Boutique Silvacane »

Vu l'avis de la Commission des Finances du 24 avril 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix pour (27) et 2 contre (Maria RAT, Jean-Philippe PROST),

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

ADOPTÉ le budget supplémentaire pour l'exercice 2026 du budget annexe « Boutique Silvacane », au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement selon la maquette jointe en annexe, arrêté comme suit :

Sections	Dépenses		Recettes		Total
	BP	BS	BP	BS	
Fonctionnement	196 150€	+3 854,05 €	196 150€	+3 854,05 €	200 004,05€
Investissement	80 000 €	+94 245,45€	80 000 €	+94 245,45€	174 245,45€
TOTAL	276 150 €	+98 099,50€	276 150 €	+98 099,50€	374 249,50€

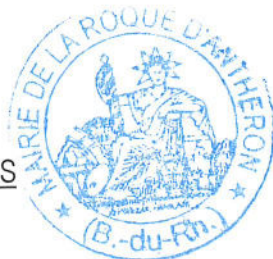
PRECISE que la note de présentation brève et synthétique, prévue à l'Article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, est jointe à la délibération du compte financier unique du budget principal.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Le Maire



Jean-Pierre SERRUS



Le Secrétaire de séance :

Quentin TILLARD



Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le... 7/05/26

Et de la publication sur le site internet le... 7/05/26

ou notification le ..7/05/26

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com